

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 29  
 représentés : 6  
 pour : 35  
 abstentions : 0  
 contre : 0

**OBJET : Archives municipales : Demande de subvention auprès du  
 Ministre de la Culture DRAC Ile de France pour l'édition de publications  
 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2015.**

L'An deux mille quinze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Absents représentés** :

AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M.FAYE
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour publier deux documents et des supports de communication concernant les Journées Européennes du Patrimoine dont le budget prévisionnel est fixé à 2996 euros TTC, la Ville de Fontenay-aux-Roses peut solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France, dans le cadre de ses actions de soutien pour la valorisation des archives,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/04/2015

Reçu en préfecture le 27/04/2015

Affiché le

SLO

## DECIDE

**Article 1** : de solliciter auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France une subvention pour l'impression de publications et de supports de communication pour les Journées Européennes du Patrimoine 2015.

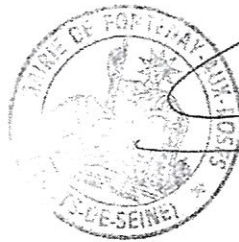
**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- La DRAC Ile de France

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

P/ Le Maire par délégation



Christian BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 27/04/2015

Publication/Affichage le 28/04/2015 au 28/06/2015

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Bernard LAURENT

P/ Agent Autorisé,  
[Signature]